

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01274

Numéro SIREN : 328 163 191

Nom ou dénomination : 3 F FILIPPI TARGETTI FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2023 sous le numéro de dépôt 17932

**3 F FILIPPI TARGETTI FRANCE**

Société par actions simplifiée au capital de 607.000 euros  
Siège social : 2, rue de la Renaissance - Bâtiment A – 92160 ANTONY  
328 163 191 RCS NANTERRE

**PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE  
EN DATE DU 14 AVRIL 2023**

L'An deux mille vingt-trois,

Le quatorze avril, à 10 heures

La société **3F FILIPPI SPA**, société de droit italien ayant son siège social sis 28 Via del Savena – 40065 PIANORO (Italie), représentée par Madame Mirella MANDRIOLI,

Associée unique de la société 3 F FILIPPI TARGETTI FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 607.000 euros, s'est réunie en son siège social, sur convocation faite par le Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni BONAZZI, Président.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Associé Unique est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président et présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement du mandat du Président ;
- Remplacement du Commissaire au compte dont le mandat vient à expiration ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associé Unique :

- Le rapport de gestion du Président ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes ;
- L'inventaire, les comptes annuels ainsi que leurs annexes ;
- Le projet de texte des résolutions présentées à l'Assemblée Générale.

Il précise que l'établissement des comptes de l'exercice a été réalisé conformément aux normes comptables en vigueur.

Puis il donne lecture de son rapport.

Après en avoir délibéré, et personne ne demandant plus la parole, l'Associé Unique prend les décisions suivantes :

### **PREMIÈRE DECISION**

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Président sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur les comptes dudit exercice,
- du rapport du Commissaire aux comptes sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur les comptes dudit exercice,

approuve le bilan et les comptes de l'exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

### **DEUXIÈME DECISION**

L'Associé Unique constate que l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice de 221.499 euros.

L'Associé Unique approuve la proposition du Président de la Société et décide d'affecter ledit bénéfice de la manière suivante :

- en intégralité au poste « Report à nouveau » qui passe ainsi de (4.563.611) euros à (4.342.112) euros.

Le total des capitaux propres s'élève à 6.973 euros pour un capital social de 607.000 euros.

L'Associé Unique constate, qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société restent inférieurs à la moitié du capital social et décide, la poursuite de l'activité de la Société.

L'Associé Unique, conformément aux dispositions légales, rappelle que les dividendes distribués au cours des trois précédents exercices ont été les suivants :

- au titre de l'exercice 2019 ..... néant
- au titre de l'exercice 2020 ..... néant
- au titre de l'exercice 2021 ..... néant

### **TROISIÈME DECISION**

L'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du Président sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, déclare en approuver les conclusions et donne quitus au Président à cet égard.

### **QUATRIÈME DECISION**

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat de Président de Monsieur Giovanni BONAZZI pour une durée d'un an. En conséquence, son mandat prendra fin avec l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'Associé Unique décide que Monsieur Giovanni BONAZZI ne sera pas rémunéré au titre de son mandat de Président.

### **CINQUIEME DECISION**

L'Associé Unique, constatant que le mandat du cabinet KPMG, Commissaire aux comptes, arrive à expiration, décide de ne pas renouveler son mandat et décide de nommer, en remplacement :

Le cabinet RENAISSANCE AUDIT, société dont le siège social est situé 2 Rue de la Renaissance Bât A, 92160 (ANTONY), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 812 776 037, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

La durée de la fonction qui est de six exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Le Commissaire aux comptes a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

### **SIXIEME DECISION**

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

### **Clôture**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et l'Associé Unique.

**Monsieur Giovanni BONAZZI**

Président

DocuSigned by:  
*Giovanni BONAZZI*  
78DB98088BFF433...

**Société 3F FILIPPI SPA**

Représentée par Madame Mirella MANDRIOLI

Associée unique

DocuSigned by:  
*Mirella MANDRIOLI*  
BA17750B03AB47D...